

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 juillet 2016

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

**2016 DAC 279** Subvention (3.000 euros) à l'association Vive Voix.

**MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 juin 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Vive Voix ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap est attribuée, au titre de 2016, à l'association Vive Voix, 3 rue de Bizerte 75017 Paris, 124561 / 2016\_01659.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**